Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: DIÉTHYLÈNE GLYCOL Nom commercial

Code du produit : U1237, U1239

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119457857-21-0001, 01-2119457857-21-0003

Synonymes : 2,2' - dihydroxy diéthyl éther, 2,2' - oxydiéthanol, 3-oxa-1,5

pentanediol, DEG (fibres)

: 111-46-6 No.-CAS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Intermédiaire chimique.

mélange

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur., Ne pas utiliser dans la fabrication ou la préparation de produits alimentaires ou pharmaceutiques., Garder hors de portée des enfants et des animaux., Ne pas utiliser d'applications génératrices de brouillard de théâtre ou de fumée artificielle.,Ne pas utiliser dans des

applications de dégivrage d'avions.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230 Téléfax

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre d'information toxicologique: (+41) 145

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Oral(e) H302: Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce pro-

duit.

Intervention:

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Légère irritation cutanée.

Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Légère irritation oculaire.

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
	NoCE	
diéthylène glycol	111-46-6	95 - 100
, ,,	203-872-2	

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifica-	Classification	Concentration (% w/w)
	tion		
Ethylène-glycol	107-21-1, 203-473-	Acute Tox.4; H302	<= 0,15
	3	STOT RE2; H373	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

: En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions nor-

males d'utilisation. Si les symptômes persistent, demander un

avis médical.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec

de l'eau puis, si possible, la laver au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement

médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration.

Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation

dans des conditions normales d'utilisation.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'uti-

lisation.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou

un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tumé-

faction et/ou une vision floue.

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou

diarrhée.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des vertiges et des nausées ; une inhalation continue peut

entraîner un évanouissement et/ou la mort.

La toxicité pour les reins peut être reconnue par du sang dans les urines ou un écoulement augmenté ou diminué d'urine. D'autres signes et symptômes comportent des nausées, des vomissements, des crampes abdominales, des diarrhées, une douleur lombaire juste après ingestion, et éventuellement une

narcose et la mort.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Traiter selon les symptômes.

Peut provoquer une toxicité significative rénale, respiratoire et

du SNC. Peut provoquer une acidose significative.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

nt : Le produit ne brûle pas sauf s'il est préchauffé.

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Les conteneurs exposés à une chaleur intense issue d'incendies doivent être refroidis par des quantités importantes d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Evacuer la zone de toute personne non indispensable.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamina-

tion du milieu ambiant.

Ventiler complètement la zone contaminée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Contenir l'écoulement du rinçage du résidu et éliminer celui-ci de manière convenable. Eponger le résidu par un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau convenable. Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Utiliser une aspiration locale, par extraction d'air, au point

d'émission.

Manipuler et ouvrir le récipient avec précaution, dans une

zone bien ventilée.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Durant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation ap-

Températures de Manipulation:

Ambiante.

Transfert de Produit : Conserver les récipients fermés en absence d'utilisation. Ne

pas pressuriser les fûts pour les vider.

Mesures d'hygiène Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou

éclaboussés avant toute réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Les réservoirs doivent être propres, secs et sans trace de

rouille.

Conserver le récipient bien fermé.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent

l'application de précautions et procédures strictes. Ne pas empiler plus de 3 fûts les uns sur les autres.

Température de stockage:

Ambiante.

Matériel d'emballage Matière appropriée: Acier inoxydable, Acier doux., Acier au

carbone.

Matière non-appropriée: Donnée non disponible

Consignes concernant les

récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer,

souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proxi-

mité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
diéthylène glycol	111-46-6	VME	10 ppm 44 mg/m3	CH SUVA
	Information su de lésions du		VME a été respectée, il n'y a	pas à craindre
diéthylène glycol		VLE	40 ppm 176 mg/m3	CH SUVA
	Information su de lésions du		VME a été respectée, il n'y a	pas à craindre
Ethylène-glycol	107-21-1	VLE	20 ppm 52 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcuta- née. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
Ethylène-glycol		VME	10 ppm 26 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcuta- née. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
diéthylène glycol	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	43 mg/kg p.c./jour
diéthylène glycol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	60 mg/m3
diéthylène glycol	Consomma- teurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	21 mg/kg p.c./jour
diéthylène glycol	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	12 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	\/alour
I INUITI UE IA SUDSIALICE	i Compartiment de l'Environnement	i vaicui

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

diéthylène glycol	
Remarques:	Aucune évaluation d'exposition de l'environnement à la substance n'a été présentée, par conséquent l'établissement de valeurs d'exposition PNEC
	n'est pas nécessaire.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protec-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: 5.5

Numéro de la FDS: 17.02.2025

Date de dernière parution: 12.02.2025

800001033914 Date d'impression 24.02.2025

tion chimique convenable : Protection long terme: Gants en caoutchouc nitrile Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standards.

Les bonnes pratiques sont de porter des gants résistants aux substances chimiques.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

> Sélectionner un filtre adapté aux mélanges de particules/ gaz et vapeurs organiques conforme aux normes EN14387 et EN143 [filtre de type A/P à utiliser contre certains gaz et vapeurs organiques, dont le point d'ébullition est > 65 °C (149

°F), et contre les particules.

Risques thermiques : Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide légèrement visqueux.

Couleur incolore

Odeur légère

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

-10 °C

Point/intervalle d'ébullition 244 - 250 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

: 10,8 %(V)

Limite d'explosivité, infé- : 1,6 %(V) rieure / Limite d'inflam-

mabilité inférieure

Point d'éclair 149 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-

inflammation

365 °C

Température de décomposition

Température de décompo- : Donnée non disponible

sition

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 33 mm2/s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,98

Pression de vapeur : < 1,3 Pa (20 °C)

Densité relative : 1,12

Méthode: ASTM D4052

Densité : 1.116 g/cm3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 3,7

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non applicable

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : < 0,01

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 106,12 g/mol

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

S'oxyde au contact de l'air.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

Le produit ne peut pas s'enflammer du fait de l'électricité sta-

tique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Composants:

diéthylène glycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: Données bibliographiques

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

En ce qui concerne la toxicité orale aigüe il y a une différence notable entre les rongeurs et l'homme, ce dernier étant plus sensible que les rongeurs. On estime que la dose mortelle pour l'homme est de 100 millilitres (1/2 verre). On a également montré que ce produit était toxique et potentiellement

mortel par ingestion pour le chat et le chien.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat): Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: Aérosol Méthode: Données bibliographiques

Remarques: CL50 supérieure à la concentration de vapeur

proche de la saturation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

diéthylène glycol:

Espèce : Lapin

Méthode : Données bibliographiques

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

diéthylène glycol:

Espèce : Lapin

Méthode : Données bibliographiques

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

diéthylène glycol:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.6

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Méthode : Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

diéthylène glycol:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: OCDE ligne directrice 479

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité_sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Composants:

diéthylène glycol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Données bibliographiques

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
diéthylène glycol	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Ethylène-glycol Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Composants:

diéthylène glycol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Souris

Sex: mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Méthode non standard acceptable.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

diéthylène glycol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Une ingestion peut provoquer une somnolence et des étour-

dissements.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

diéthylène glycol:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée

Composants:

diéthylène glycol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Méthode non standard acceptable.
Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

NOAEL : 300 mg/kg

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Durée d'exposition : 98 Days

LOAEL : 1500 mg/kg Durée d'exposition : 98 Days

Espèce : Chien, mâle Voie d'application : Dermale

Méthode : OCDE ligne directrice 410

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

NOAEL : 4440 mg/kg

LOAEL : 8880 mg/kg

Toxicité par aspiration

Composants:

diéthylène glycol:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

diéthylène glycol:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

diéthylène glycol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Données bibliographiques. Remarques: Pratiquement non toxique:

Méthode: Autre méthode d'orientation. Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Autre méthode d'orientation. Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes :

aquatiques

CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: L'information fournie est basée sur les données

obtenues à partir des substances analogues.

Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE20 (Boues activées, déchets ménagers): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 209 de l'OCDE Remarques: Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: > 40 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Méthode: L'information fournie est basée sur les données

obtenues à partir des substances analogues.

Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: > 100 mg/l

Espèce: Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)

Méthode: L'information fournie est basée sur les données

obtenues à partir des substances analogues.

Remarques: NOEC/NOEL > 100 mg/l

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

diéthylène glycol:

Biodégradabilité : Biodégradation: 70 - 80 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B Remarques: Intrinsèquement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

diéthylène glycol:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

diéthylène glycol:

Mobilité : Remarques: Si le produit est répendus au sol, un ou plusieurs

composants peuvent contaminer les nappes phréatiques., Se

dissout dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composants:

diéthylène glycol:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Composants:

diéthylène glycol:

Information écologique sup-

plémentaire

: Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Isoler tous les emballages pour les récupérer ou les éliminer comme déchets.

Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025 5.5

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IATA** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

CDNI Convention relative à

la navigation

NST 8963 Glycol, non spécifié

la gestion des déchets dans

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

> tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Z Type de bateau : 3

Nom du produit : Diéthylène glycol

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Produit non soumis à autorisation selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Suisse Classe B, (www.tankportal.ch)

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

PICCS : Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

TSCA : Listé

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

cation par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé comme nocif R22/H302 s'il est avalé. Le même conseil de contrôle s'applique à tous les usages de ce produit et est inclus dans la rubrique 8 de cette FDS. Un scé-

nario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Acute Tox. 4 H302

Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations **Utilisations - Travailleur**

fabrication de substance Titre

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre Préparation et (re)conditionnement des substances et des

> mélanges - Industriel

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- İndustriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications en couches

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : lubrifiants

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Fluides fonctionnels

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Applications de dégivrage et d'antigel

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Titre : Inervention en laboratoires

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Inervention en laboratoires

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

- Activités professionnelles

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz

- Industriel

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications en couches

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Applications de dégivrage et d'antigel

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Autres indications pour utilisateur

- consommateur

Utilisations - Consommateur

Titre : Utilisation comme combustible

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

ment désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000645	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

	time/nuviale, venicule sur route/rail et conteneur pour viac).
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisa	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	iennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire).
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)Température élevéeProcédé en continuPROC1	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés) avec des expositions occasionnelles et contrôlées. Température élevée Procédé en continu PROC2	
Expositions générales. Utiliser	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage de produit en vrac(systèmes fer- més)PROC1	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Utiliser en semi-automatique et en lignes de remplissage pour l'essentiel fermées.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Méthode d'échantillonna- geTempérature éle- véePROC2	Utiliser un système d'échantillonnage pour lecontrôle de l'exposition.
Expositions générales.Procédé en lotsPROC4	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
dans des procédés par lots confinésPROC3	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000647	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa		
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu isation à une température n'excédant pas 2 if indication contraire).	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)Procédé en continuPROC1	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)avec des expositions occasionnelles et contrôlées.Procédé en continuPROC2	Aucune mesure spécifique n'a été identifi	
Expositions géné-	Aucune mesure spécifique n'a été identifi	ée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

rales.Utiliser dans des pro- cédés par lots confi-	
nésPROC3	
Expositions géné- rales.Procédé en lotsPROC4	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC2	Vérifier qu'il existe des points de prélèvements spécifiques.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracEtablissement non spécialiséPROC8a	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Stockage de produit en vrac(systèmes fer- més)PROC1	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000646		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Distribution de la substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7	
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa		
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu sation à une température n'excédant pas 2 if indication contraire).	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)Procédé en continuPROC1	Aucune mesure spécifique n'a été identifi	ée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec des expositions occasionnelles et contrôlées.Procédé en continuPROC2	Aucune mesure spécifique n'a été identifi	ée.
Expositions géné-	Aucune mesure spécifique n'a été identifi	ée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

rales.Utiliser dans des pro- cédés par lots confi-	
nésPROC3	
Expositions géné- rales.Procédé en	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
lotsPROC4	
Échantillon produitPROC2	Vérifier qu'il existe des points de prélèvements spécifiques.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine-
vracEtablissement non spécialiséPROC8a	ment ou sous une ventilation à extraction.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage
petits conditionne- mentsPROC9	spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la source.
Stockage de produit en	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
vrac(systèmes fer- més)PROC1	
Activités de laboratoire-	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
PROC15	Contrôle de llevageitien de llenvironnement
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Section 4.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000648		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU 10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2	
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa		
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu isation à une température n'excédant pas 2 if indication contraire).	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)Procédé en continuPROC1	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)avec des expositions occasionnelles et contrôlées.Procédé en continuPROC2	Aucune mesure spécifique n'a été identifi	
Expositions géné-	Aucune mesure spécifique n'a été identifi	ée.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

	_
rales.Utiliser dans des pro-	
cédés par lots confi-	
nésPROC3	
Expositions géné-	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
rales.Procédé en	
lotsPROC4	
Opérations de mélange	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répon-
(systèmes ouverts)PROC5	dant à la norme EN374) en combinaison avec une formation
	de base de l'employé.
Production ou préparation	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
ou articles par presse à	
tablettes, compression,	
extrusion ou pastil-	
lagePROC14	
Échantillon produitPROC9	Vérifier qu'il existe des points de prélèvements spécifiques.
Nettoyage et maintenance	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou
de l'équipementPROC8a	d'opérer sur l'équipement.
Transferts de matière en	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
vracEtablissement spéciali-	
séPROC8b	
Transferts de matière en	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine-
vracEtablissement non	ment ou sous une ventilation à extraction.
spécialiséPROC8a	
Transferts par fûts/ lot-	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
sEtablissement spécialisé-	
PROC8b	
Remplissage de fûts et de	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage
petits conditionne-	spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la
mentsPROC9	source.
Stockage de produit en	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
vrac(systèmes fer-	
més)PROC1	
Activités de laboratoire-	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
PROC15	The same of same and the same same same same same same same sam
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000649	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a ét	é présentée pour
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance da	ans le produit jus-
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa		
	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
	On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
la température ambiante (sauf indication contraire).		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (sys-	Aucune mesure spécifique n'a été identifi	iée.
tèmes fermés)PROC1		
Expositions générales (sys-	Aucune mesure spécifique n'a été identif	iée.
tèmes fermés)avec une		
collection d'échantillons-		
PROC2		
Formation d'une couche -	Aucune mesure spécifique n'a été identif	iée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

séchage rapide, durcisse- ment et autres technolo- giesPROC2	
Formation de film - séchage à l'airPROC2	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ou- verts)Préparation de ma- tière pour application- PROC5	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé- PROC8b	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracEtablissement non spécialiséPROC8a	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. S'assurer que le système de ventilation est entretenu et vérifié régulièrement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.
ManuelPulvérisationPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. S'assurer que le système de ventilation est entretenu et vérifié régulièrement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Utiliser des brosses et des rouleaux à long manche là où c'est possible. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000650	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a ét l'environnement.	é présentée pour
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance de qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
	le base d'hygiène au travail est mis-en-oet sation à une température n'excédant pas 2 if indication contraire).	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.PROC8b	Aucune mesure spécifique n'a été identif	iée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans	Aucune mesure spécifique n'a été identif	iée.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

de a continue de la c	
des systèmes confi- nésPROC1	
Préparation de matière pour applicationPROC5	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'airPROC2	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse- ment et autres technolo- giesPROC2	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsEtablis- sement non spécialisé- PROC8a	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
Transferts de matièreTrans- ferts par fûts/ lotsEtablis- sement spécialiséPROC8b	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Utiliser des brosses et des rouleaux à long manche là où c'est possible. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
ManuelPulvérisationPROC7	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsPROC19	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

en systèmes (semi) fermés.PROC1PROC2 Transferts par fûts/

lotsPROC3

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000651	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et cou- lée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	otidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transferts de matière en vra- cEtablissement non spéciali- séPROC8a	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction.	
Utiliser dans des systèmes confinésProcédé automatique	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.	

conteneur.

Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement spécialiséPROC8b	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Utiliser dans des procédés par lots confinésTraitement par chauffagePROC3PROC4	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Dégraissage de petits objets dans une station de net- toyagePROC13	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10	Utiliser des outils à long manche là où c'est possible. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Nettoyage avec des laveurs à haute pressionPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. S'assurer que le système de ventilation est entretenu et vérifié régulièrement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.
ManuelNettoyageSurfacespas de pulvérisationPROC10	Utiliser des outils à long manche là où c'est possible. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

automatique en systèmes (semi) fer-

Transferts par fûts/ lotsPROC8b

més.PROC1PROC2

Scenario d'exposition - Travailleur		
3000000652		
OFOTION 4	INITITULÉ DE COÉMADIO DIEVOCUITION	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22	
	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,	
	PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13	
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a,	
	ERC8d	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).	

SECTION 2	CONDITIONS OPE	ERATIONNELLES D'U	JTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.		
Section 2.1	Contrôle de l'expo	osition du travailleur	
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression d	e la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,		
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).	les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition			
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion	on des risques	
Remplissage/préparation de partir des fûts ou des contene spécialiséPROC8b		miques (répondant à	istants aux produits ch à la norme EN374) en ne formation de base d
Utiliser dans des systèmes c	onfinésProcédé	Aucune mesure spé	cifique n'a été identifié

Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec

Conformément au règlement CE $\rm n^0$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

	précaution du conteneur.
Procédé Semi Automatique (par ex.: Application semi automatique des produits pour les soins et la maintenance des sols)PROC4	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement non spécialisé PROC8a	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.
ManuelNettoyageSurfacesTrempage, immersion et coulagePROC13	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Nettoyage avec des laveurs à basse- pressionPROC10	Utiliser des outils à long manche là où c'est possible. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Nettoyage avec des laveurs à haute pression-PROC11	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air., ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
ManuelNettoyageSurfacesPulvérisationPROC11	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Utiliser des brosses et des rouleaux à long manche là où c'est possible. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Application manuelle ad hoc par pulvérisateurs à gachette, trempé, etc.Laminage, BrossagePROC10	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Application de produits de nettoyage en systèmes fermésPROC3PROC4	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage des dispositifs médicauxPROC13	Porter des gants résistants aux produits chi- miques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

		l'employé.	
Section 2.2	Contrôle de l'expo	sition de l'environnement	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000653		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	lubrifiants- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	•	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa		
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu isation à une température n'excédant pas 2 uf indication contraire).	
Scénarios contributeurs	Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC3	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC2PROC4	- Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b		
Transferts de matière en S'assurer que les transferts de matière se font sous confir		font sous confine-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

vracEtablissement non	ment ou sous une ventilation à extraction.
spécialiséPROC8a	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.PROC8b	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Remplissage initial d'usine de l'équipementPROC9	Utiliser en semi-automatique et en lignes de remplissage pour l'essentiel fermées.
Opération et lubrification d'équipement à haute énergie ouvertsusceptible de produire des aéro- sols.PROC17PROC18	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Applications manuelles, p. ex. à la brosse, au rou-leauPROC10	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser des brosses et des rouleaux à long manche là où c'est possible.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
PulvérisationPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. S'assurer que le système de ventilation est entretenu et vérifié régulièrement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machinePROC8b	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Usage de lubrifiant pour moteursPROC9	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Maintenance des petits articlesPROC8a	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Stockage.PROC1	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - 11a	vanica
30000000654	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-	
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		
la température ambiante (sauf indication contraire).		

la temperature ambiante (sauf indication contraire).

Scénarios contributeurs Mesures de gestion des risques

ocenarios contributeurs	Mesules de gestion des risques
Expositions générales (systèr fermés)PROC1PROC3	les Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèr ouverts)PROC2PROC4	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Transferts de matière en vrac tablissement spécialiséPROC	' ' '
Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confi-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

tablissement non spécialisé- PROC8a	nement ou sous une ventilation à extraction.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC5PROC8bPROC9	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Échantillon produitPROC9	Utiliser un équipement spécialisé. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Opérations d'usinage du métal- PROC17	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
PulvérisationPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. S'assurer que le système de ventilation est entretenu et vérifié régulièrement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.
ManuelApplication au rouleau, à la spatule, par écoulementPROC10	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser des brosses et des rouleaux à long manche là où c'est possible.
Laminage/façonnage automatique des métauxPROC2	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Laminage/façonnage semi- automatique des métauxPROC17	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d exposition - Travailleur		
30000000655		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a ét l'environnement.	é présentée pour
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance da qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).		

Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC3

Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b

Transferts de matière en vracEtablissement non spécialiséPROC8a

S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (réponsibles de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.

Conformément au règlement CE $\rm n^{\rm o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

	dant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement spécialiséPROC5PROC8bPROC9	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.Etablissement non spécialiséPROC8a	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Échantillon produit- PROC8bPROC9	Utiliser un équipement spécialisé. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Opérations d'usinage du métal- PROC17	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Applications manuelles, p. ex. à la brosse, au rouleauPROC10	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser des brosses et des rouleaux à long manche là où c'est possible.
Traitement par trempage et cou- lagePROC13	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
PulvérisationPROC11	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement spé- cialiséPROC8b	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement non spécialiséPROC8a	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Section 2.2	Contr	ôle de l'exposition de l'environnement	

·		
SECTION 2	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
SECTION 3	ESTIMATION DEL'EXPOSITION	

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000656		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7	
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémen- Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pou	
taires	l'environnement.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-
tance dans le Mé- lange/l'Article	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
On admet qu'un bon niveau c	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
On part du principe d'une utili la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire).
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vra-	
cEtablissement non spéciali-	ment ou sous une ventilation à extraction.
séPROC8a	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Garnissage d'ar-	Remplir les conteneurs/bidons aux points de remplissage
ticles/d'équipementPROC9	spécialisés équipés d'une ventilation par extraction à la

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

	source. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC8b	Utiliser un équipement spécialisé. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Expositions géné- rales.(systèmes fer- més)PROC1PROC3	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions géné- rales.(systèmes ou- verts)PROC2PROC4	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe- ment. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe- ment. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travaniedi	
3000000657	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22
	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC20
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,
	ERC9b
Procédés et activités	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles
couverts par le scénario	de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants,
	réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris
	pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
On part du principe d'une utili la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire).	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transferts par fûts/ lotsPROC8a Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaut conteneur. Porter des gants résistants aux produits chimiques (ré dant à la norme EN374) en combinaison avec une for de base de l'employé.		
Transfert / déversement à partir de conteneursPROC9 Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaut conteneur. Porter des gants résistants aux produits chimiques (ré dant à la norme EN374) en combinaison avec une forr de base de l'employé.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

	I
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC9PROC20	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Expositions géné- rales.(systèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Maintenance de l'équipement PROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000658	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications de dégivrage et d'antigel- Activités profession- nelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC11 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	prévention de formation de glace et dégivragedes véhicules, des aéronefs et autre équipement par pulvérisation.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a ét l'environnement.	é présentée pour
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance da qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	ans le produit jus-
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre. On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		

la température ambiante (sauf indication contraire).

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Ouverte en vrac décharge- ment.PROC8a	Utiliser un équipement spécialisé. , ou: S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.PROC8b	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.
Expositions géné- rales.(systèmes fer-	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

() = = = = = = = = = = = = = = = = = =	
més)PROC1PROC2	
Transferts de matière- Température éle- véePROC8a	Utiliser un équipement spécialisé. , ou: S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Pulvérisation/production de brouillard par machine- Température éle- véePROC11	Appliquer à l'intérieur d'une cabine ventilée équipée d'un filtre à air à pression positive et avec un facteur de protection >20.
Pulvérisation/production manuelle de brouillard- PROC11	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau. Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000659	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-	
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
	isation à une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de
la température ambiante (sauf indication contraire).		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoirepe-	Aucune mesure spécifique n'a été identif	iée.
tite échellePROC15		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000660	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance dans le produit jus-	
tance dans le Mé-	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
On part du principe d'une util	isation à une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de
la température ambiante (sauf indication contraire).		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoirepe-	Aucune mesure spécifique n'a été identif	iée.
tite échellePROC15		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Occidend a exposition - Travaineur	
30000010118	
	I
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22
	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC8a, PROC8b, PROC16
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a,
	ERC9b
Procédés et activités	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant
couverts par le scénario	additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation,
•	à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100%., Sauf indication contraire:,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).	
	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de if indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
On damet qu'an bon miveda c	to base arrygione an mavair est mis on occurre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vrac	PROC8b Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fer- mé. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. Eviter d'effectuer l'opération pendant plus de 4 heure
Transferts par fûts/ lotsPROC	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Approvisionnement en carbu- rantPROC8b	Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Expositions générales (systèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

30000010777	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Méthodes de forage et de production offshore (y compris boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opéra- tions devibrateur et maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a ét	é présentée pour
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Subs-	Comprend des parties de la substance da	ans le produit jus-
tance dans le Mé- lange/l'Article	qu'à 100%., Sauf indication contraire:,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
	isation à une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de
la température ambiante (sau	ıf indication contraire).	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transferts de vrac depuis	Aucune mesure spécifique n'a été identifi	iée.
les bacs-citernes et les	·	
récipients en ré-		
servePROC8b		
Remplissage/préparation	Utiliser des pompes pour le fût ou verser	avec précaution du
de l'équipement à partir des	conteneur.	
fûts ou des conte-	Porter des gants résistants aux produits of	
neurs.PROC8b	dant à la norme EN374) en combinaison de base de l'employé.	avec une formation
(re-)formulation des boues	Porter des gants résistants aux produits of	chimiques (répon-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

de foragePROC3	dant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
Opérations de perçage du solPROC4	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
Fonctionnement des équi- pements de filtration des solidesTempérature éle- véePROC4	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.	
Nerroyage des équipe- ments de filtration des so- lidesPROC8a	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
Traitement et élimination des filtrats solidesPROC3	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.	
Déversement à partir de petits conteneursPROC8a	Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.	
Expositions générales aux processus en milieu fermé-PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation des expos nement.	sitions n'a été présentée pour l'environ-	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen		

sau indication contraire, routil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européer sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

30000001088	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC1, PC9a, PC15, PC18, PC23, PC31, PC32, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau,vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D MESURES DE GESTION DES RISQU	ES
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a	été présentée pour
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consomr	nateur
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à sion normales	température et pres-
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations allant jusqu'a	à (en %) : 5 %
Quantités utilisées		
pour chaque utilisation, couvi	re les quantités allant jusqu'à (en g) :	9.000
Fréquence et durée d'utilisa		-
Couvre les utilisations allant j	iusqu'à (jours/an) :	365
couvre d'utilisations allant jus	qu'à (fois/jour d'utilisation) :	1
Exposition (nombre d'heures		10
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D MESURES DE GESTION DES RISQU	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colle, utilisa- tion DIY (faites-le vous- même) (colle pour tapis, colle pour carrelage, colle pour parquet en bois)	Couvre des concentrations pouvant alle	er jusqu'à 0,1 %
	A chaque utilisation, couvre une quanti qu'à 9.000 g	té pouvant aller jus-
	couvre des utilisations pouvant aller jus	
	Couvre des utilisations pouvant aller jus	squ'à 1 fois/jour d'uti-

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

	lisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 1,25 heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 110 cm2
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 58 m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 1.250 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 1.900 cm2
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Vernis à base d'eau riche en solvant avec une teneur élevée en pitoisuus particules solides	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
F	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 1.250 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 1.900 cm2
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Bombe aérosol	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

	م 200 خاریم
	qu'à 300 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 1.900 cm2
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.
	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Revêtements et peintures, solvants, diluants Dissol- vant (dissolvant pour pein- ture, colle, papier peint, adjuvant)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
,	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 1.250 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 1.900 cm2
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Produits de traitement de surfaces non métalliques Peinture murale hydrique au latex	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 1.250 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 1.900 cm2
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Produits de traitement de surfaces non métalliques	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

Vernis à base d'eau riche	
en solvant avec une teneur	
élevée en particules solides	
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 1.250 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2
	heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 1.900 cm2
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.
	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Produits de traitement de	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
surfaces non métalliques	Outro des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 /0
Bombe aérosol	
Dombe derosor	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 300 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25
	heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 1.900 cm2
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de
	34 m2 équipé d'un système d'aération.
Describite de traitement de	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Produits de traitement de	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
surfaces non métalliques	
Dissolvant (dissolvant pour	
peinture, colle, papier peint,	
adjuvant)	A chaque utilization, course upo quentité nouvent aller ins
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 1.250 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-
	lisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2
	heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 1.900 cm2
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-
	tion.

Conformément au règlement CE $\rm n^{\rm o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

	On the Heating State of State
F	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Encres et toners	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jus-
	qu'à 50 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 10 heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 215 cm2
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 25 m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Produits pour tannage,	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
teinture, imprégnation de fini-tion et soin du cuir Ver- nis cire (sol, meuble, chaussure)	
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 1.250 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à
	(cm2): 1.900 cm2 Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20
	m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Produits lustrant et mé- langes de cires Vernis cire (sol, meuble, chaussure)	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 550 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4
	heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 430 cm2
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 58 m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventila-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

	tion.
	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Préparations et composés à	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
base de polymères	Oddyre des concentiations pouvant aller jusqu'à 5 76
base as polymerse	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 825 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 0,2 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,5
	heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 1.900 cm2
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 58 m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation à température ambiante.
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 10 %
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 1.250 g
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 2,2 heures/événement
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 1.900 cm2
	Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 20 m3
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation à température ambiante.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
-------------	---

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
pour calculer les expositions cation contraire.	pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.	

Section 3.2 - Environnement

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

30000001090	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC3, PC35 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Sauf indication contraire:		
Couvre les utilisations allant j	usqu'à (jours/an) :	365
Sauf indication contraire,		
couvre d'utilisations allant jus		4
Couvre l'exposition jusqu'à (heures/événement) : 8		8
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
Sauf indication contraire:		
Couvre l'utilisation à tempéra	ture ambiante.	
Couvre l'utilisation dans une	pièce d'un volume de 20m3	
Couvre l'utilisation dans des	conditions normales de ventilation.	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet immédiat (spraysd'aérosol)	Sauf indication contraire: Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jusq	u'à 365 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 4 fois/jour d'uti	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

	,
	lisation
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,1 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 0,25 heures/événement
Produits d'assainissement de l'air Traitement aérien avec effet durable (solide et liquide)	Sauf indication contraire: Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 1 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 364 jours/an
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 35,70 cm2
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 0,48 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller
	jusqu'à 8,00 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro- duits à base de solvants) Produits lave-linge et lave- vaisselle	Sauf indication contraire: Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 5 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 364 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 15 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,5 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) nettoyant liquide (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant sol, nettoyant verrerie, nettoyant tapis, nettoyant métaux)	Sauf indication contraire: Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 20 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 364 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'uti-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

	lisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 857,50 cm2
	pour chaque utilisation, couvre les quantités allant jusqu'à (en g) : 27 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,33 heures/événement
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) sprays de nettoyage (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant verrerie)	Sauf indication contraire: Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 15 %
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 364 jours/an
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 428,00 cm2
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 35 g
	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,17 heures/événement

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	
EGRET Consumer Tool V2	

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

30000001092	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications de dégivrage et d'antigel - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC4 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	dégivrage de véhicules et d'équipement similaire par pulvérisation.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations allant jusqu'à	(en %) : 100 %
Quantités utilisées		
	e les quantités allant jusqu'à (en g) :	5.000
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les utilisations allant j	usqu'à (jours/an) :	365
Exposition (nombre d'heures/		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Produits antigel et de dégi- vrage Lavages des vitres de voitures	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 100 %	
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 33 g	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 365 jours/an	
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 4 heures/événement couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 215 cm2 Couvre l'utilisation dans un espace clos d'un volume de 58 m3	
	Couvre l'utilisation dans des conditions tion.	normales de ventila-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Section 3.2 - Environnement

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

	Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Produits antigel et de dégi- vrage Versement dans des radiateurs	Couvre des concentrations pouvant aller jusqu'à 45 %	
	A chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 5.000 g	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 jours/an	
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation	
	Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 0,25 heures/événement	
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 960 cm2	
	Couvre l'utilisation dans un garage individuel d'un volume de 34 m2 équipé d'un système d'aération.	
	Couvre l'utilisation à température ambiante.	

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé	
pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indi-	
cation contraire.	

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCENARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement		
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000001093		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Autres indications pour utilisateur - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC28, PC39 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d	
Procédés et activités couverts par le scénario	Applications des consommateurs p.e. en tant quebases dans les produits cosmétiques/produits soins du corps, parfums et fragrances. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémentaires	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine. Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement
Section 2.2	Controle de l'exposition de l'environnement

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION	
Section 3.1 - Santé		
Aucune évaluation des expos	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.	

Section 3.2 - Environnement

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour la santé humaine.		

Section 4.2 - Environnement	
Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.	-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

30000010119		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation comme combustible - consommateur	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend les applications du consommateur en combustibles liquides.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour		
taires	l'environnement.		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa à température et pression normales		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les concentrations allant jusqu'à (en %) : 100 %		
Quantités utilisées			
pour chaque utilisation, couvi	re les quantités allant jusqu'à (en g):	220	
Fréquence et durée d'utilisa			
Couvre les utilisations allant j	usqu'à (jours/an) :	52	
Couvre l'exposition jusqu'à (h			
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Carburants Liquide: Huile à lampe	Couvre l'utilisation dans des conditions normales de ventilation.		
•	Couvre des concentrations pouvant aller	jusqu'à 100 %	
	couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 52 jours/an		
	Couvre des utilisations pouvant aller jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation		
	couvre une surface de contact cutanée pouvant aller jusqu'à (cm2): 210 cm2		
	À chaque utilisation, couvre une quantité pouvant aller jusqu'à 220 g		
	Couvre l'utilisation dans une pièce d'un volume de 20m3		
	pour chaque utilisation Couvre une exposition pouvant aller jusqu'à 5 heures/événement		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

DIÉTHYLÈNE GLYCOL

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.02.2025

5.5 17.02.2025 800001033914 Date d'impression 24.02.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement